

Projet « Rêve d'Icare » : 5ème édition !

Découverte du vol-libre et réalisation d'une vidéo-reportage avec les jeunes de l'Institution Bourdault.

L'institution Bourdault et le groupe Ferme d'Artois :

L'institution Bourdault (<http://www.institution-bourdault.fr>) est une Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S), habilitée par le Conseil Départemental de Haute-Saône à recevoir 56 enfants de 4 à 16 ans, confiés au Service de l'Aide Sociale à l'Enfance et à la Famille (voire de 16 à 18 ans lorsque la prise en charge correspond à un projet précis et à titre exceptionnel). Les enfants sont accueillis sur cinq appartements. Pour ce projet, il s'agit majoritairement des enfants de l'Institution accueillis sur l'appartement « Ferme d'Artois mais des vols en biplace (tandem) pourront être proposés aux jeunes des autres groupes qui en font la demande, ou dans un contexte bien particulier, comme un *temps-fratrie* par exemple (voir les objectifs du projet).

Description du projet :

Ces cinq dernières années, par le biais du projet « Rêve d'Icare », des jeunes de l'institution Bourdault ont pu voler en parapente biplace et découvrir le vol-libre. Ce projet s'inscrivait réellement dans une dimension éducative, puisque l'enjeu ne consistait pas uniquement de voler mais de réaliser une vidéo. Les jeunes ont monté un petit reportage sur le parapente : interviews des pilotes, visites des sites de vol, explication du matériel... Ils ont même fait une petite préparation physique et étudié de près la mécanique de vol, l'aérodynamique et la météorologie. Le but principal était de leur faire découvrir autre-chose, de goûter et s'intéresser à une activité qui *sort de l'ordinaire* ou qu'ils n'ont pas eu la possibilité de pratiquer. Chaque année, des groupes ont pu se construire autour de ce travail. Ils ont pu réaliser que le parapente est accessible et peut se pratiquer par tous. Aujourd'hui, certains jeunes s'intéressent de très près au vol libre et envisagent de faire un stage initiation dans une école, ce projet a donc permis de faire naître de nouveaux passionnés ! Peut-être deviendront-ils de futurs licenciés dans les clubs Haut-Saônois ?

Cette année, le projet ne sera pas centré essentiellement sur le parapente, mais davantage axé sur la réalisation d'un reportage beaucoup plus complet sur la pratique du vol-libre en Haute-Saône. C'est d'ailleurs le *Comité Départemental de Vol-Libre de Haute-Saône* (CDVL70), qui s'est donné pour mission de promouvoir le vol-libre dans le département, dans toute la diversité de ses disciplines (deltaplane, parapente, cerf-volant, kite, speed-riding et boomerang) et qui s'est inscrit dans ce projet, avec le soutien du club *Vol-libre Haut-Saônois*. Comme pour les années précédentes, la réalisation de ce reportage pourra permettre aux jeunes de l'Institution Bourdault de faire un travail en groupe et de se partager les actions, pour permettre à chaque enfant de se trouver une mission. Cette nouvelle orientation dans le projet, permettra aux jeunes de découvrir les différentes manières de pratiquer le vol dans le département et de réaliser que toutes ces activités restent accessibles et praticables, même en Haute-Saône : pas besoin de partir loin et de grandes montagnes pour pratiquer le vol-libre !

Les jeunes pourront découvrir le boomerang, le cerf-volant et le parapente. Ils pourront avoir des démonstrations et des explications sur ces activités, faire des vols en biplace, fabriquer des boomerangs et même s'initier dans certains cas. Ce travail de reportage se fera à plusieurs moments, en petits groupes. De mars à juillet, en se repérant sur un calendrier spécialement étudié pour répartir le travail, chaque jeune aura la possibilité de s'inscrire dans un groupe (deux ou trois maximum), pour se partager les interventions. Ils pourront choisir un poste précis : cadreur, monteur ou intervieweur. Ces interventions se feront sur des mercredis, certains soirs de la semaine et les weekends.

Suite à une demande d'un jeune qui participe au projet, qui souhaite que ce travail soit valorisé, nous pourrions publier le film sur un site hébergeur de vidéos (type Youtube), avec les autorisations nécessaires des responsables légaux (droit à l'image). Il y a plusieurs avantages à cela, puisque la vidéo pourrait permettre de faire découvrir le montage effectué par les jeunes et de récompenser leur investissement. Pour l'Institution Bourdault, cela permettrait de travailler et d'entretenir un partenariat avec les clubs Haut-Saônois. Un article dans l'Est Républicain paraît à chaque projet *Rêve d'Icare* : cette année, nous pourrions éventuellement y insérer un lien direct pour accéder à ce petit film ? Toujours dans l'idée de valoriser ce travail, le film pourra être projeté à l'Institution Bourdault, dans la salle prévue et équipée pour visionner les vidéos sur un grand écran. Pour cette projection, les salariés et les enfants de la structure, ainsi que tous les acteurs du projet et les représentants des clubs, pourront être invités.

Objectifs du projet :

- **Valoriser le travail fini** : en plus de la projection officielle à l'Institution, la vidéo pourra être visionnée sur internet. Les jeunes seront fiers d'avoir pu aller « jusqu'au bout » et d'avoir participé à la réalisation de ce reportage, qui pourra se consulter par tous par les internautes ! C'est une manière de les récompenser de leur investissement.
- **Découvrir plusieurs activités** axées sur le vol : en plus des interviews, des explications et des démonstrations proposées par les adhérents des différents clubs, les jeunes pourront découvrir et essayer : vol en biplace-parapente, boomerang et cerf-volant (fabrication et initiation). Il s'agit de faire prendre conscience que ces activités sont accessibles et praticables en Haute-Saône, par tous.
- **Apprendre à travailler ensemble** : la réalisation du reportage permettra la création de groupes de travail, où les jeunes pourront s'inscrire dans un rôle bien spécifique (intervieweur, cadreur, monteur, testeur...) avec des responsabilités. Ce « travail à plusieurs » pourra permettre d'apaiser certaines tensions et de recréer des liens.
- **Travailler la sociabilisation** : en réalisant le reportage, les jeunes vont rencontrer plusieurs personnes, des gens passionnés qui sont extérieures à l'Institution Bourdault ou aux établissements scolaires. L'idée est de pouvoir créer du lien et instaurer des relations de confiance.
- **Offrir une pause** : les vols en tandem pourront leur permettre de souffler après une année scolaire chargée ou en institution. L'incroyable sensation de liberté que procure le vol permet d'oublier pendant un instant les préoccupations, la vie en collectivité qui peut parfois être difficile à vivre, les problèmes familiaux et tous les petits tracas du quotidien.
- **Contrôler ses émotions** : il n'est pas toujours facile de gérer ses émotions, surtout avec un parcours familial complexe ou un placement dans une institution... Dans les activités du vol-libre, nous devons parvenir à gérer nos émotions pour être maître de la situation et être pleinement concentré pour ne pas se mettre en danger.

Les activités proposées :

Pour l'introduction à ce projet, des soirées seront planifiées pour **visionner des films** : « C'est pas sorcier : le parapente », vidéo de présentation de la Fédération Française de Vol-Libre, « Libre comme l'air », courts-métrages de J-B Chandelier... Nous utiliserons la salle de projection à l'Institution. Suite au visionnage de ces films, des **temps d'étude et de théorie** seront proposés : mécanique de vol, matériel, météorologie...

Avec **Alexandre PIGUET**, qui est animateur fédéral, des demi-journées ou des soirées seront consacrées à l'initiation de la pratique du **boomerang**, en gymnase ou à l'extérieur. Il s'agit de découvrir l'activité, apprendre à lancer, faire des plans... Un **atelier de fabrication** sera mis en place au local des agents d'entretiens.

De **nombreuses sorties** sur les sites de pratiques, dans les écoles fédérales ou ateliers spécialisés, seront organisées pendant l'année, où nous pourrons assurer des **interviews** auprès des acteurs locaux du vol-libre : les moniteurs, les présidents de clubs, les compétiteurs, les pilotes de deltaplane, de parapente, de kite-terrestre (traction) et de cerf-volant.

Comme pour le boomerang, des temps d'initiation et de fabrication seront planifiés pour l'activité **Cerf-volant**. **Marc BILLOTET**, pratiquant du kite-terrestre de traction, interviendra auprès du groupe pour faire découvrir la pratique, apporter des conseils sur la fabrication d'un cerf-volant, faire une démonstration de *tracté* et de *jump*...

Des **vols en biplace** pourront être proposés au cours de l'année, avec leur éducateur et les deux autres pilotes qualifiés, licenciés en Haute-Saône. Plusieurs sorties axées autour des vols en parapente pourront se faire en soirée, les après-midis des mercredis ou pendant les weekends.

Les vols en parapente-biplace : où, quand et avec qui ?

Il est difficile de prévoir à l'avance les journées qui permettront d'effectuer des vols en biplace. Il y a plusieurs paramètres à prendre en compte, notamment les disponibilités des pilotes. Une journée sera organisée au début de l'été, pour faire voler les jeunes de l'appartement Ferme d'Artois qui participent au projet. Avec la projection du film, cette journée pourrait être également la conclusion du projet.

Indépendamment à cette journée, plusieurs vols pourront être proposés pendant l'année : si une bonne météo est annoncée, que le/les pilote(s) qualifiés et les éducateurs sont disponibles, nous pourrons nous orienter vers les sites de pratique les plus proches. Dans ce cas, la direction de l'Institution sera prévenue et un projet d'activité/sortie sera rédigé pour l'occasion. Cette opportunité nous offre la possibilité de proposer un contexte différent à une sortie ou aux *temps-fratrie* par exemple, ou tout simplement pour permettre à des jeunes de s'évader un instant de la collectivité parfois pesante.

Thomas GURY, Alain CANDIDO et Simon MARGUIER sont des pilotes brevetés et confirmés. Ils possèdent une qualification fédérale biplace et sont assurés pour proposer des vols en tandem. Ils sont licenciés dans les clubs de Haute-Saône, gérés par le Comité Départemental de Vol-libre de Haute-Saône : Pent'Air (Fougerolles) et Vol-libre Haut-Saônois (Vesoul).

La Haute-Saône est à proximité des massifs des Vosges et du Jura, qui offrent de nombreux sites pour voler en parapente : le Mont Poupet (39), Rupt-sur-Moselle (88), Le Treh-Markstein ou le Ballon d'Alsace (68)... Egalement dans notre département, il existe plusieurs endroits : Chariez, Sainte-Marie-en-Chanois, Echenoz-la-Méline, Autrey-lès-Cerre... Nous avons la possibilité de décoller des sites de Besançon, également très proches de l'Institution. En Haute-Saône, le site qui est le plus accessible pour le vol en tandem (biplace) est le Mont de Vannes, à Belonchamp. Pour nos vols en parapente-biplace, le choix du site se fera en fonction de l'aérologie et de l'orientation du vent.

Le développement du boomerang par le biais du projet :

Depuis 2009, les deux clubs Haut-Saônois comptent environ une vingtaine de licenciés, principalement des parapentistes. C'est le manque de notoriété qui explique le faible nombre d'adhérents en Haute-Saône. Même si le parapente véhicule des valeurs positives, comme la nature et la liberté, la représentation actuelle du vol-libre est celle d'une activité pratiquée essentiellement en montagne. Pourtant, nous possédons des sites de pratique en Haute-Saône ! Les promeneurs sont d'ailleurs souvent surpris de voir décoller des voiles depuis des sites proches de Vesoul : il n'y a pas besoin de beaucoup de dénivelé pour pouvoir voler ! Souvent, les personnes qui souhaitent découvrir l'activité estiment qu'ils n'auront pas le niveau ou la condition physique exigée, estimant que c'est un sport « inaccessible », alors qu'il ne demande pas d'aptitudes particulières.

Le Comité Départemental de Vol-Libre de Haute-Saône (CDVL70), qui est un acteur et partenaire indispensable de ce projet, voudrait essayer de changer ces représentations. Il s'efforce de trouver des pistes qui peuvent développer les différentes pratiques en Haute-Saône, d'autant plus que le parapente n'est pas la seule activité dans la famille du vol-libre ! La pratique du boomerang par exemple, qui est plus accessible, permettrait d'accentuer considérablement les prises de licences dans les clubs Haut-Saônois, puisque c'est un sport qui peut se pratiquer en intérieur (gymnase) comme à l'extérieur.

L'idée est de pouvoir former des licenciés, pour qu'il puisse obtenir la qualification d'Animateur Fédéral Boomerang et assurer ensuite des entraînements, des manifestations ou des projets dans des établissements scolaires ou spécialisés. Le Vol-libre Haut-Saônois aurait alors la possibilité de devenir une Ecole Française de Boomerang (EFB). Pour obtenir ce label, il est nécessaire de disposer d'au moins un Animateur Fédéral Boomerang (AFB). Alexandre PIGUET est un adhérent au club Vol-libre Haut-Saônois et il est déjà formé AFB : il peut d'ores et déjà assurer des temps avec les jeunes qui participeront au projet Rêve d'Icare cette année.

L'inscription de ce projet à l'action Educ'en-Ciel proposée par la FFVL permettrait d'obtenir un lot de boomerangs, un kit de fabrication, et la possibilité de proposer une licence à seulement 2€, aux jeunes de l'Institution Bourdault.

Besoins :

- Demandes d'autorisations parentales ou Aide Sociale à l'Enfance, nécessaires pour le vol en parapente-biplace et pour le droit à l'image.
- Caméscope numérique prêté par l'Association Sportive et Culturelle de Bourdault (ASCB).
- Matériel prêté par le club Vol-Libre Haut-Saônois et le Comité Départemental de Vol-Libre de Haute-Saône (CDVL70) : voiles biplaces, sellettes, écarteurs, casques...
- Inscription du projet dans le cadre de l'action *Educ'en-Ciel*, proposée par la Fédération Française de Vol-Libre (FFVL), afin d'obtenir le kit de construction et le lot de boomerangs.
- Proposer une prise de licence *Educ'en-Ciel* à la FFVL, pour les jeunes participants au projet : boomerang et/ou cerf-volant (2€ par personne).
- Demander un créneau à l'Office Municipal des Sports de Vesoul pour occuper un gymnase : pratique du boomerang en « Indoor ».

En fonction des demandes de subvention du CDVL70, des actions plus approfondies, concernant la formation à la pratique du parapente, pourront être proposées aux jeunes qui le souhaitent. Il s'agit de continuer l'initiation, en offrant la possibilité de participer à un stage ou à des journées de « pente-école » avec l'école Bison-vole de Besançon, affiliée à la FFVL. Un devis de stage sur une semaine a été étudié. La demande de subvention a été adressée à la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté en début d'année. En cas de réponse positive, le CDVL70 pourra proposer une suite à ce projet, avec les adolescents accueillis à l'Institution Bourdault qui auront participé cette année.

Projet rédigé le 7 mars 2017.

Simon MARGUIER, éducateur à l'Institution Bourdault et président du CDVL70.